



MERULE - INFO

L'annuaire des professionnels



(<https://www.merule-info.com>)

Accueil (/index.htm) / Traitements anti-mérules ou comment combattre ce champignon killer de nos maison, locaux (combattre-traiter-eradiquer.htm)

Si pour vous il est trop tard et que la mэрule a déjà frappé, voici comment la combattre.

Ce qu'il faut éviter :

Nettoyer la mэрule avec de l'eau de javel : loin de la tuer, celle-ci accélère le développement du champignon !

Gratter la mэрule : Par cette action vous libérerez des spores dans l'atmosphère et donc contribuerez au développement du champignon.

Avant toute autre chose, il est impératif de régler le problème de l'humidité avant de passer à l'étape suivante.

Réparez les fuites, asséchez au maximum les surfaces humides, aérez la zone d'infestation. Il a été prouvé qu'une mэрule ne survit pas au-delà de trois semaines si le taux d'humidité du bois environnant est inférieur à 22%.

Une fois que vous avez rééquilibré le taux d'humidité, vous allez pouvoir passer à l'étape du traitement.

Traitement chimique

Ces traitements commencent par une dépose de tous les éléments atteints. C'est là que les mauvaises surprises se révèlent. On peut découvrir que la mэрule a attaqué bien plus que l'on imaginait. Ensuite il faut brûler le bois enlevé, ôter tous les revêtements de sol imperméables, linoléum, moquettes, pour vérifier que les sols ne sont pas atteints. Une fois les surfaces atteintes mises à nu, elles seront grattées et brossées dans le but de supprimer tous les rhizomes et vérifier qu'ils ne s'évadent pas dans les joints. Pour plus de sécurité, les murs et sols seront passés au chalumeau pour éradiquer tout rhizome. Selon le degré de dégradation, il y aura une application en surface et/ou par injection d'un traitement fongicide. L'injection est pratiquée après perçage de trous dans les surfaces dont le nombre est défini par le degré d'invasion.

Les bois, quant à eux, seront directement forés et subiront un traitement par injection.

Ces traitements sont efficaces durant plusieurs années.

Traitement par air chaud

La pièce infestée est bâchée et la température est portée à 50 °C. La température est maintenue 16 heures pour éradiquer le champignon, qui ne supporte pas ces chaleurs extrêmes. Cette technique n'est pas encore très développée en France, mais elle est permise à la fois de tuer la mûre et d'assécher le bâtiment. Par ailleurs elle est naturelle dans le sens où aucun produit chimique n'est utilisé. Grâce à cette technique, tous les nuisibles sont éradiqués, la réussite est maximale. Certaines entreprises sont spécialistes de ce procédé et sont en mesure de traiter des bâtiments entiers comme des églises.

Mise en garde :

Malgré le traitement aux produits fongicides, il est impératif d'aérer régulièrement la maison et notamment les lieux les plus propices à accueillir le champignon surtout lorsque vous avez déjà été victime de ce dernier. Car la mûre est capable de rester en latence jusqu'à ce que les produits fongicides deviennent moins efficaces.....pour reprendre son action dévastatrice.

Certification CTB-A +

Les professionnels détenteurs de ce label offrent une garantie de 10 ans sur les traitements qu'ils proposent. Si dans ce laps de temps, vous êtes de nouveau victime de la mûre, alors le professionnel s'engage à revenir pour appliquer un nouveau traitement et ce, sans frais.

Afin d'éviter d'être à la fois victime des xylophages et de professionnels malveillants, nous vous conseillons de demander la copie du certificat de qualité CTB-A+ si vous devez faire réaliser un traitement à votre domicile.

La certification CTB-A + implique qualité et exigence de la part du professionnel.

Le professionnel s'engage à fournir à son client la copie du certificat CTB-A+, à lui expliquer la loi termites, ainsi que les modalités du traitement qu'il va appliquer pour le traitement. Il doit en outre fournir un devis détaillé et complet conformément aux exigences du CTB-A+. Ce devis doit être le reflet exact de l'intervention qu'il décrit et pour laquelle le client a donné son accord. L'intervention doit être faite dans le délai noté sur le devis, si un retard survient, le client doit être informé de celui-ci.

Le professionnel certifié se doit de faire les travaux curatifs dans des conditions de sécurité conformes à la réglementation, et de pourvoir à la formation nécessaire afin d'avoir des techniciens expérimentés dans le traitement des bois et autres matériaux, selon les référentiels du CTB-A+.

Afin de garantir l'efficacité de son traitement, le professionnel s'engage à utiliser des produits certifiés CTB-P+ ou équivalents, de bien mentionner à son client les parties dégradées réclamant un traitement, de lui expliquer les bonnes conditions sanitaires pour éviter une ré-infestation et enfin de faire intervenir un professionnel du bâtiment pour identifier les pièces qu'il faudrait éventuellement remplacer.

Après traitement, le professionnel doit mentionner la durée de son engagement de ré-intervention en cas de nouvelle invasion. Et enfin il doit conserver le dossier du client durant toute la durée couverte par la garantie du traitement.

Sachez que tous les professionnels certifiés CTB-A+ sont régulièrement contrôlés par des inspecteurs techniques et qu'ils font l'objet d'un suivi annuel confirmant le bon respect de la charte. En cas de non-respect, des sanctions peuvent être prises.



(<https://www.merule-info.com/geolocalisation.htm>)



(<http://www.trapavol.com/>)

Aides, Conseils

0 892 438 988

0.40 € TTC/minute

▶ Choisir sa pub

Anti Merule

Merule bois



Vous êtes professionnels et nos annuaires vous intéressent ?

3 mois d'essais gratuits
sans engagement

(<https://france-nuisibles.fr>)

[Infos légales \(/infos-legales.htm\)](#)

[Espace pro - s'inscrire \(https://france-nuisibles.fr\)](#)

[Plan du site \(/plan-du-site.htm\)](#)

[Sites Partenaires \(/partenaires.htm\)](#)

[contact@france-nuisibles.fr \(mailto:contact@france-nuisibles.fr\)](mailto:contact@france-nuisibles.fr)



(<http://www.edialux.fr/>)

Partenaires



(<https://www.pestcontrolmedia.com/13->

[abonnements-npi](#))

France guepes, (<https://www.guepes.fr>) France chenilles, (<https://www.chenilles-processionnaires.fr>) France punaises, (<https://www.punaises.fr>) France pigeon, (<https://www.france-pigeon.fr>) France cafards, (<https://www.cafards.fr>) France puces, (<https://www.france-puces.com>) France Papillon du Palmier, (<https://www.papillon-du-palmier.com>) France taupes, (<https://www.taupes.net>) France punaises detection canine, (<https://detection-canine.punaises.fr>) France Charancon du Palmier, (<https://www.charancon.com>) France deratisation, (<https://www.deratisation.info>) France Frelon Asiatique, (<https://www.frelons-asiatiques.fr>) France Capricomes, (<https://www.capricorne-info.com>) France Termites, (<https://www.termite-info.com>) France Merule, (<https://www.merule-info.com>) France Fouines, (<https://www.fouines.net>) France Moustiques, (<https://www.moustiques.fr>) France Pyrale du Buis, (<https://www.pyraledubuis.fr>) France mites, (<https://www.france-mites.fr>) France desinfection, (<https://desinfection-3d.fr>)

Partenaire conception web et appli mobile OMR CONSULTING. (<https://omrconsulting.fr/>)

© 2006 - 2020 France Nuisibles - K3D sarl